

# Conseil d'administration Description du rôle de membre représentant les patients

Juin 2024

---

## **1. À propos du conseil d'administration**

Principale instance dirigeante de l'organisation, le conseil d'administration relève des membres de la Société, c'est-à-dire les sous-ministres de la Santé des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux participants. Il se compose de 13 membres (personnes administratrices), soit une présidence indépendante, des membres représentant les administrations publiques fédérale, provinciales et territoriales, des membres représentant les autorités régionales de la santé, le milieu universitaire et le grand public, ainsi que des personnes ayant un vécu pertinent relativement à l'accès aux soins. Les personnes administratrices sont élues par les membres de la Société. Le mandat est de trois ans et peut être renouvelé une fois pour la même durée.

Le conseil d'administration est responsable de la conduite des affaires et de l'orientation stratégique de l'organisation dans le but d'en faire la source par excellence de données probantes et de conseils sur l'utilisation des médicaments et d'autres technologies de la santé au Canada.

Le conseil d'administration compte un poste de membre représentant les patients. La personne occupant ce poste apporte à la gouvernance du conseil sa perspective reflétant un vécu pertinent de l'accès aux soins de santé et a démontré un intérêt pour les questions liées aux soins de santé aux échelons communautaire, régional ou national. Il s'agit d'un membre à part entière du conseil d'administration, qui est soumis aux mêmes responsabilités, attentes et modalités que les autres.

## **2. Fonctions et responsabilités – Membre représentant les patients**

En vertu du paragraphe 5.03 des règlements de l'organisation, les personnes suivantes ne peuvent être membres du conseil d'administration :

- toute personne âgée de moins de 18 ans;
- toute personne qui a été déclarée inapte par un tribunal au Canada ou dans un autre pays;
- toute personne qui n'est pas un particulier;
- toute personne qui est en situation de faillite.

En plus de satisfaire aux exigences précédentes, la personne membre représentant les patients est élue en fonction de son vécu relatif à l'accès aux soins ou à l'interaction avec les systèmes de santé au Canada en tant que patient ou personne aidante. Cette personne possède des compétences uniques du fait de son expérience globale des systèmes de santé, qui dépasse la connaissance ou l'expérience auprès des organisations, mais aussi des gens, y compris des prestataires de soins de santé.

La personne occupant ce rôle apporte au conseil d'administration son point de vue en tant que personne, et non pas en tant que porte-parole de toutes les perspectives d'une population diversifiée.

## 2.1 Profil

En tout temps, l'organisation cherche à maintenir un conseil d'administration composé de membres talentueux et dévoués ayant une expérience, des compétences et des antécédents variés qui reflètent collectivement ses besoins stratégiques et le milieu dans lequel elle exerce ses activités. Au moment d'évaluer la composition du conseil d'administration ou de trouver des candidatures convenables, l'organisation examine les dossiers en se fondant sur des critères objectifs qui tiennent compte de la diversité et des besoins du conseil d'administration.

Les expériences proviennent d'une combinaison d'activités, comme l'emploi, le bénévolat, l'engagement communautaire ou la défense de droits.

Voici les critères de sélection pour le poste de membre représentant les patients :

- Vécu pertinent comprenant l'interaction avec les systèmes de santé du Canada (en tant que patient ou personne aidante); par exemple, présence d'une maladie chronique nécessitant plusieurs traitements et des interactions avec divers professionnels de la santé, ou antécédents (patient ou aidant membre de la famille) de maladie aiguë ou chronique nécessitant un traitement complexe.
- Expérience dans **UN ou plusieurs** des domaines suivants (consulter les définitions en annexe) :
  - connaissance des enjeux touchant les systèmes de santé au Canada;
  - gouvernance de conseil d'administration;
  - leadership, idéalement comprenant l'intégration constructive d'expériences personnelles;
  - perspectives uniques qui contribuent à la diversité des points de vue au conseil d'administration;
  - finances (compréhension de la budgétisation, des principes comptables, des états financiers et des processus de vérification);
  - planification stratégique;
  - gestion du risque;
  - élaboration de politiques (compréhension de la formulation de politiques publiques et du processus de prise de décisions organisationnelles importantes);
  - prestation de services de santé (considérations pratiques liées à la prestation de services de santé);
  - gestion des systèmes de santé (compréhension des systèmes et des structures par lesquels les soins de santé sont fournis au pays);
  - gestion de la culture et du personnel;
  - inclusion, diversité, équité et accessibilité (IDEA);
  - compréhension de l'histoire et des pratiques culturelles des Premières Nations, des Inuits et des Métis et de la façon de collaborer avec les organisations autochtones pour promouvoir leurs priorités;

## Membre représentant les patients – Description du rôle

- évaluation des technologies de la santé (processus pluridisciplinaire aux méthodes explicites pour déterminer la valeur d'une technologie de la santé à différentes étapes du cycle de vie);
- acquisition de technologies de la santé;
- relations gouvernementales;
- mesure du rendement;
- gouvernance des données (normes de collecte, de stockage, de traitement et de suppression des données);
- marketing et communications;
- questions juridiques;
- éthique biomédicale;
- mobilisation des connaissances (activités et extrants qui accroissent la sensibilisation et permettent l'utilisation de la recherche dans des contextes stratégiques et cliniques).
- Fortes aptitudes pour la communication verbale, les relations interpersonnelles et l'établissement de relations.
- Désir de faire progresser le mandat de l'organisation.
- Application de normes d'éthique élevées dans son comportement personnel et professionnel.
- Capacité de travailler efficacement avec le personnel et les autres membres du conseil d'administration, et compréhension du rôle du conseil d'administration et de la distinction entre la gouvernance et les activités.
- Disposition et engagement à faire valoir l'organisation, notamment en informant les personnes et les groupes de notre mission et de notre vision et en déterminant les possibilités de collaboration ou d'autres activités bénéfiques.
- Volonté de respecter les exigences de confidentialité de l'organisation et de divulguer ouvertement ses conflits d'intérêts.

### 2.2 Temps à consacrer au mandat

- Il faut prévoir le temps nécessaire pour la préparation et la participation à toutes les réunions du conseil d'administration, en personne ou en virtuel (environ cinq réunions par année).
- Toutes les personnes administratrices s'efforcent d'assister aux réunions; toutefois, des mesures d'adaptation sont apportées si nécessaire.
- Toutes les personnes administratrices siègent au Comité des finances et de la vérification ou au Comité de la gouvernance et des candidatures, qui se réunissent de trois à cinq fois par année, en plus d'assister aux réunions du conseil (les réunions, virtuelles, durent environ deux heures).
- Toutes les personnes administratrices veillent à leur perfectionnement professionnel par une combinaison d'activités d'apprentissage de groupe et en autonomie.
- On s'attend à ce que les membres du conseil d'administration participent au Symposium annuel.

## **Membre représentant les patients – Description du rôle**

- Il est prévu que la plupart des réunions se tiennent en ligne; cependant, il pourrait y avoir des réunions hybrides, auxquelles les gens pourraient participer en personne ou en ligne (donc des déplacements supplémentaires pour y participer sur place). La personne membre représentant les patients n'est pas tenue de se déplacer pour les réunions du conseil d'administration si elle préfère ne pas le faire.

### **2.3 Durée du mandat**

- Le mandat est de trois ans, conformément aux règlements de l'organisation.
- Le mandat peut être renouvelé une fois, si le rendement est satisfaisant.

### **2.4 Rémunération**

La rémunération est versée à la personne et est assujettie aux retenues du Régime de pensions du Canada (RPC) et de l'impôt sur le revenu.

- La personne membre représentant les patients est admissible à des honoraires conformément à la politique sur la rémunération des membres de conseils et de comités de l'organisation.
- Le remboursement de toutes dépenses raisonnables de déplacements et d'autres activités pour l'organisation se fait conformément à la politique de l'organisation sur les déplacements.

## Annexe : Définitions des compétences du conseil d'administration

**Gouvernance de conseil d'administration** : Compréhension de la gouvernance de conseil d'administration pour une organisation de taille et de complexité semblables ou supérieures à celles de l'organisation, et expérience au sein d'autres conseils d'administration.

**Leadership** : Compréhension du leadership organisationnel pour une organisation de taille et de complexité semblables ou supérieures à celles de l'organisation.

**Savoir-faire financier** : Compréhension de la budgétisation, des principes comptables, des états financiers et des processus de vérification pour une organisation de taille et de complexité semblables ou supérieures à celles de l'organisation.

**Planification stratégique** : Compréhension du rôle du conseil d'administration dans la planification stratégique, notamment l'examen, l'approbation et le suivi du rendement en fonction des objectifs stratégiques adoptés.

**Gestion du risque** : Compréhension de la gestion du risque, notamment la gestion du risque organisationnel, dans un contexte gouvernemental ou d'organisme sans but lucratif, pour une organisation de taille et de complexité semblables ou supérieures à celles de l'organisation.

**Élaboration de politiques** : Compréhension de la formulation de politiques publiques et du processus de prise de décisions organisationnelles importantes qui pourraient avoir des répercussions aux étapes de mise en œuvre ou d'opérationnalisation, idéalement dans les secteurs de la technologie de la santé ou des soins de santé.

**Prestation de services de santé** : Compréhension des considérations pratiques liées à la prestation de services de soins de santé, que ce soit à distance ou en personne.

**Gestion des systèmes de santé** : Compréhension des systèmes et des structures par lesquels les services de soins de santé sont fournis au pays.

**Gestion de la culture et du personnel** : Compréhension du rôle de la culture au sein d'une organisation et de l'influence des programmes de recrutement, de gestion, de rémunération et de santé et bien-être du personnel.

**Inclusion, diversité, équité et accessibilité (IDEA)** : Compréhension du rôle de l'équité et de l'inclusion dans la promotion de systèmes de santé qui reflètent la population diversifiée du Canada.

**Évaluation des technologies de la santé** : Compréhension du processus pluridisciplinaire aux méthodes explicites suivi pour déterminer la valeur d'une technologie de la santé à différentes étapes du cycle de vie afin de guider la prise de décisions et de promouvoir un système de santé équitable, efficient et de grande qualité.

Canada's Drug Agency

L'Agence des médicaments du Canada

## Membre représentant les patients – Description du rôle

**Acquisition de technologies de la santé** : Compréhension des processus d'acquisition des produits pharmaceutiques et des technologies de la santé dans les milieux des soins de santé.

**Gouvernement et relations gouvernementales** : Compréhension des processus décisionnels des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et de l'influence sur les politiques publiques.

**Mesure du rendement** : Compréhension du rôle du conseil d'administration dans l'analyse et la prise de décision au sujet du rendement général de l'organisation.

**Gouvernance des données** : Compréhension de la gouvernance des données (établissement de normes internes de collecte, de stockage, de traitement et de suppression des données) et de la surveillance, y compris la compréhension d'enjeux de cybersécurité touchant le conseil d'administration, pour une organisation de taille et de complexité semblables ou supérieures à celles de l'organisation.

**Marketing et communications** : Compréhension du marketing et des communications externes dans les secteurs des technologies de la santé ou des soins de santé.

**Questions juridiques** : Compréhension des règlements d'un organisme sans but lucratif financé par les gouvernements et constitué en vertu d'une loi fédérale (souhaitable).

**Éthique biomédicale** : Compréhension des principes éthiques liés à l'évaluation des technologies de la santé, notamment à la mobilisation des patients et aux méthodologies d'établissement des priorités.

**Mobilisation des connaissances** : Compréhension des activités et des extraits qui font connaître la recherche et favorisent son utilisation dans des contextes stratégiques et cliniques; vulgarisation d'information technique à l'intention des usagers.